

## Conditions commerciales générales

### Organisatrice

La société PDR Management Services AG, Maihofstrasse 85, CH-6006 Lucerne, gère la PME Academy comme une prestation, dénommée ci-après « PME Academy », et a pour but de transmettre aux personnes intéressées des connaissances pratiques.

### Champ d'application

- Les présentes Conditions commerciales générales, dénommées ci-après « CCG », s'appliquent à toutes les prestations dans le cadre des séminaires, des ateliers, des exposés et autres manifestations similaires, dénommés ci-après « séminaires » de la PME Academy.
- Dans le cadre de l'inscription au séminaire, le client accepte les présentes CCG de la PME Academy. Si le client n'accepte pas les CCG ou ne les accepte que partiellement, il doit le déclarer par écrit à la conclusion du contrat. L'application d'éventuelles Conditions commerciales générales du client est exclue, à moins que la PME Academy les ait reconnues par écrit.
- Si des contrats ou des offres de la PME Academy comportent des accords divergents, les dispositions individuelles des présentes CCG priment fondamentalement.
- Dans le cadre d'une relation d'affaires courante avec des clients, les CCG s'appliquent à toutes les futures offres et prestations de la PME Academy, même sans inclusion explicite.

### Inscription et conclusion du contrat

L'inscription à un séminaire se fait en ligne via le site web ou par le coupon d'inscription dûment renseigné et signé de la PME Academy. L'inscription est ferme et le contrat conclu une fois que vous avez réceptionné la confirmation électronique de l'inscription de la part de la PME Academy. Le nombre de participants à chaque séminaire étant limité, les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre de leur réception.

Les droits de participation figurent dans les formulaires d'inscription et se réfèrent toujours à une personne. Les droits s'entendent hors taxe sur la valeur ajoutée. La PME Academy peut ajuster en tout temps les droits de participation au séminaire.

### Conditions techniques dans le cadre des séminaires en ligne

Il incombe aux participants de créer les conditions techniques nécessaires pour participer aux séminaires en ligne, par exemple l'adresse électronique et l'accès à Internet. Les participants en assument également les coûts.

La PME Academy s'engage à son tour à concevoir l'accès en ligne au séminaire de manière à ce que cela soit possible via les navigateurs internet les plus répandus.

La PME Academy décline toute responsabilité si la participation au cours n'est pas possible à cause de problèmes techniques.

### Nombre minimal de participants

En général, les séminaires sont tenus à partir d'un minimum de quatre participants.

### Tenue des séminaires

Si un séminaire ne peut avoir lieu du fait de la maladie du formateur, du nombre insuffisant de participants et pour des raisons qui ne sont pas imputables à la PME Academy et des cas de force majeure, les participants ne peuvent faire valoir de droit à la réalisation du séminaire. Il est proposé si possible une nouvelle date. Si la PME Academy annule un séminaire, les paiements effectués sont remboursés sans aucune déduction.

La PME Academy n'assume aucune responsabilité pour les dommages directs résultant de la non-tenue du séminaire et les coûts correspondants tels que pertes de revenu, manque-à-gagner ou droits de tiers, perte de données, frais de déplacement, dommages consécutifs et patrimoniaux de toute sorte, et ne rembourse pas de coûts.

### Annulation de la participation au séminaire

Si l'annulation de la participation se fait jusqu'à 30 jours avant le début du séminaire, le participant devra verser la moitié des droits de participation ; si l'annulation de la participation se fait plus tard, il devra verser le droit de participation au séminaire dans son intégralité. S'il est possible de trouver un remplaçant, il pourra participer à la place de la personne inscrite. En cas d'absence non excusée, vous devrez verser le droit de participation au séminaire dans son intégralité. En cas de maladie, il est possible de participer

au séminaire à une date ultérieure, mais dans l'année, sur présentation d'un certificat médical. Si vous quittez prématurément le séminaire, les droits de participation ne vous seront pas remboursés partiellement.

### Responsabilité

Les informations données durant les cours et figurant dans le matériel pédagogique sont transmises de bonne foi par la PME Academy et/ou le formateur. La PME Academy décline toute responsabilité quant à d'éventuelles erreurs dans les informations ou les documents. Elle ne peut être rendue responsable de dommages en résultant et de dommages consécutifs. Toute responsabilité de la PME Academy est exclue, sous réserve d'éventuelles dispositions obligatoires. En cas de droits à garantie, les participants n'ont droit qu'au remplacement ou à la réparation. Les droits allant au-delà sont expressément exclus.

### Droits d'auteur sur le matériel pédagogique des séminaires

Le matériel pédagogique, y compris les suppléments et éventuelle traduction, est protégé par le droit d'auteur. Les contenus sont la propriété de la société PDR Management Services AG ou encore du formateur respectif. Si vous souhaitez réutiliser le contenu – même s'il s'agit uniquement d'extraits –, p. ex. aux fins de reproduction, publication, modification, réutilisation devant un public, vente, etc., vous devez au préalable recueillir l'approbation écrite de la société PDR Management Services AG. En cas d'infraction à ces dispositions, la PME Academy se réserve le droit de recourir à des procédures juridiques.

### Modalités de paiement

Les droits de participation au séminaire sont à verser suivant la réception de la facture, au plus tard cependant le jour de tenue du séminaire. Les factures sont à payer sans déduction. Si le paiement n'est pas effectué dans les délais prescrits, le client doit à la société PDR Management Services AG un intérêt moratoire de 5 % ainsi que des frais de rappel de 30 CHF par mise en demeure.

### Protection des données

Il est possible de prendre des photos et de tourner des vidéos aux fins de marketing lors des séminaires et manifestations de la PME Academy. Dans le cadre de votre inscription au séminaire en ligne ou via un formulaire imprimé, vous consentez à ce que la société PDR Management Services traite les données photographiques et les données vidéo. Ce consentement peut être révoqué en tout temps.

La manière dont la société PDR Management Services AG traite les données à caractère personnel et les droits revenant aux personnes concernées sont expliqués en détail dans la déclaration de confidentialité sur le site <https://pme-academie.com/>.

### Droit applicable et compétence judiciaire

Le droit suisse est applicable. Le for juridique est Lucerne.

### Dispositions finales

La nullité de l'une des dispositions ci-dessus n'affecte en rien la validité des autres dispositions. La disposition nulle et non avenue est remplacée par une disposition licite et produisant ses effets en droit, à même d'atteindre l'objectif poursuivi par la disposition nulle et non avenue. Cette clause s'applique également aux lacunes.

En cas de divergence entre les Conditions commerciales générales en allemand et les traductions dans d'autres langues, les Conditions commerciales générales dans la version allemande font foi.

Lucerne, le 10 novembre 2023